

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

---

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE  
TERRITOIRE - (N° 1613)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et sont soumises au vote du Parlement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les tarifs décidés par le Gouvernement soient validés par un vote du Parlement.